

LE PROCÈS DES GÉNÉRAUX ARGENTINS

Le mystère d'une terreur largement consentie

Buenos-Aires. — Comment l'Argentine a-t-elle vécu les « années de sang » dont les responsables sont jugés depuis trois mois ? (le Monde du 11 juillet). L'Eglise, à quelques exceptions près, s'est tue. La classe politique n'a posé que des questions timides et tardives. La presse a peu réagi. Dans la population, ceux qui avaient peur côtoyaient ceux — la grande majorité — qui ne se sentaient pas concernés.

Le jugement est brutal. C'est celui, pourtant, qui formulent la plupart de nos interlocuteurs, en réponse à la question, à l'éternelle question, du pourquoi et du comment d'une terreur consentie.

Le 4 juillet, au procès, une femme, par son témoignage, a bien exprimé ce qui s'est passé. Mme Francese de Bettini vivait à La Plata, en 1976. Elle appartenait à la haute bourgeoisie de la ville. Cette année-là, l'un de ses fils disparaît sur le chemin de la faculté. Son mari, qui est procureur, se met en quête. Il disparaît à son tour. Intervient alors un autre membre de la famille. Officier de marine en retraite, celui-ci croit pouvoir demander des explications à l'amiralauté. Lui aussi disparaît. Enfin, sur dénonciation d'un beau-frère qui guette son héritage, c'est la mère du témoin, âgée de soixante-dix-sept ans, qui est enlevée quelques mois après.

Mme Francese de Bettini a frappé à toutes les portes. Elle a alerté les amis de son mari, dont l'un était professeur, comme lui, à l'université. « Ils n'ont pas voulu se compromettre », dit-elle. Elle a fait des démarches auprès d'un prêtre, d'un évêque. En vain. Elle a essayé de voir le cardinal Primatesta, alors archevêque de Córdoba. « Il a refusé de me recevoir. » Et de conclure : « Au contraire de l'Eglise brésilienne, qui a eu une attitude exemplaire quand j'ai dénoncé ce qui m'arrivait, l'Eglise d'Argentine a eu un comportement infâme. »

Dans le lâche soulagement des années 1976-1977, provoqué par la répression d'un terrorisme qui avait semé la panique, peu d'interrogations se faisaient jour. En décembre 1976, neuf mois après le putsch, alors que la terreur d'Etat s'exerçait dans tout le pays, il n'était question que de l'activité de « groupes paramilitaires » dans une requête adressée au général Videla par l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme. « Et l'Assemblée, à l'époque, c'était le groupe le plus actif », affirme M. Luis Zamora, membre du Centre d'études légales et sociales, une autre organisation humanitaire.

Compromissions

Créée un an plus tôt pour dénoncer les crimes de la « triple A », l'Assemblée comptait parmi ses membres des hommes politiques, mais aucun dirigeant de grand parti. M. Raul Alfonsín, l'un des cofondateurs, n'était alors que le chef d'une tendance minoritaire au sein du Parti radical. Idem pour M. Oscar Alende, président du petit Parti intransigeant.

Plus tard les « mères de la place de Mai » ont commencé leurs manifestations hebdomadaires. « Mais on n'a jamais vu Alfonsín ou Alende se mêler à ces manifestations », explique encore M. Luis Zamora, qui raconte que les « protestations » les plus osées, alors, prenaient la forme des demandes d'explications : « Des pétitions circulaient pour solliciter des informations sur les disparus, jamais le châtiement des coupables. Les hommes politiques, pas tous, les signaient, mais ils n'en prenaient jamais l'initiative. Il fallait aller les voir, leur laisser le texte, passer le lendemain pour recueillir leur adhésion. »

M. Italo Luder, dirigeant du parti Péroniste, principal adversaire de M. Alfonsín aux élections d'octobre 1983, « n'a jamais rien signé », selon M. Zamora. Les chefs de la puissante CGT ont été remarquablement discrets. En 1978, le dirigeant historique de l'Union civique radicale, M. Ricardo Balbín, parlait encore

De notre envoyé spécial

tique et le régime anticommuniste des généraux argentins.

La démission des classes dirigeantes a paralysé le pays. « Les ouvriers constataient, d'une part, que leurs chefs politiques et syndicaux appuyaient la dictature, d'autre part, dans les usines, ils voyaient disparaître leurs camarades des syndicats », explique encore M. Zamora.

Des conscrits étaient témoins, parfois, de ce qui se passait dans les casernes où fonctionnaient des centres de torture clandestins. Certains même étaient chargés de surveiller les *chupados*, nom que les tortionnaires donnaient à ceux qu'ils avaient kidnappés, « aspirés ». Un « bleu » de l'école de mécanique de la marine eut le malheur de raconter à sa famille qu'on lui avait fait nettoyer une salle inondée de sang. On ne l'a jamais revu vivant, ni lui ni ceux à qui il avait fait la confidence.

Le « devoir d'obéissance »

L'une des questions — habituelles — posées aux témoins au cours du procès, c'est de savoir s'ils ont dénoncé, en leur temps, les faits qu'ils rapportent aujourd'hui. Les réponses sont habituelles, elles aussi : auprès de qui auraient-ils pu se plaindre ? Quelle autorité n'était pas complice alors — au moins par son silence — de tout ce qui se passait ? M. Jacobo Timerman raconte qu'en face du bâtiment de la police où il a été torturé vivaient des gens qui voyaient régulièrement sortir des cadavres. Mais ils auraient été bien en peine de trouver à qui confier leur secret.

Le gouvernement de M. Alfonsín a fait modifier le code de justice militaire pour distinguer, dans la hiérarchie du crime, ceux qui ont donné les ordres et ceux qui sont contents d'y obéir. Les seconds pourraient invoquer la « loi portant devoir d'obéissance » dans l'armée pour se décharger de toute responsabilité. Exception serait faite pour ceux qui ont commis des délits « atroces » ou « aberrants », et qui ont été nombreux, comme le montre, tous les jours, le procès.

M. Adolfo Pérez Esquivel, le prix Nobel de la paix, craint — et il n'est pas le seul — que le « devoir d'obéissance » ne serve à absoudre d'avance la majorité des tortionnaires. « L'obéissance due n'est compréhensible qu'en état de liberté », dit-il. Ce qui a existé chez nous, c'est tout à fait autre chose : elle a été aveugle, elle a été le fruit de l'autoritarisme, elle ne reconnaissait aucun fondement moral. »

A l'inverse, M. Juan Carlos Pugliese, président de la Chambre des députés et l'une des principales personnalités du Parti radical, estime que « dans le climat de l'époque, personne ne pouvait désobéir aux ordres ». Il ajoute qu'un gouvernement ne peut envoyer en prison une partie de ses forces armées, si ce n'est « à la suite d'une guerre civile ou d'une révolution ». Or M. Alfonsín a accédé à la présidence à l'issue d'une élection. « Nous sommes donc obligés de respecter la loi », dit-il. Pour condamner quelqu'un, il faut des preuves. Notre parti a le plus grand respect pour les « mères de la place de Mai ». Mais ce qu'elles demandent, c'est qu'on les fusille tous. Aucun pays ne peut se permettre d'être en guerre contre ses forces armées. L'Argentine est le seul, en tout cas, où un gouvernement démocratiquement élu a décidé de traduire en justice ceux à propos de qui une responsabilité objective peut être invoquée : les commandants en chef. »

Un « point final » ?

M. Alfonsín parle de la nécessité d'une « réconciliation nationale ». M. Pugliese et d'autres personnalités gouvernementales disent qu'il faut, un jour ou l'autre, mettre « un point final ». C'est cette expression qu'a rete-

ment embarrassé. M. Germain Lopez, secrétaire général de la présidence, rappelle combien il a été difficile, pour M. Alfonsín et son équipe, de traduire en justice les chefs des trois juntas. Sans doute l'armée était discréditée, démoralisée, quand la décision a été prise, « mais le poids de la dictature se faisait encore sentir ». M. Germain Lopez reconnaît, en outre, qu'on ne peut absoudre « la torture, l'assassinat, le viol, le vandalisme, l'extorsion de fonds », qui ont été pratiques courantes durant la répression. « On ne peut pas arguer de l'obéissance due pour commettre de tels crimes », dit-il.

« Pourtant, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas toujours remuer le fer dans la plaie. Ce serait du masochisme. La prolongation des procès n'est pas souhaitable. Le pays a besoin de s'occuper de son avenir. Il faut passer à une autre étape. » Les sentences prononcées « seront une satisfaction accordée à l'opinion publique ». « Nous verrons comment l'opinion réagit, et alors, nous prendrons notre décision. Ce sera une décision politique. »

Bref, pas de nouveaux procès. Du moins pas à l'initiative gouvernementale. Ce qui n'exclut pas des recours en justice, à l'initiative de particuliers, contre les militaires ou les policiers à propos desquels des preuves pourront être fournies. Le problème, précisément, c'est de réunir ces preuves : rien de plus difficile quand les tortionnaires ont agi dans l'ombre et l'anonymat.

Plusieurs gouvernements amis ont conseillé à M. Alfonsín une « réconciliation nationale ». « Vous ne pouvez pas vivre éternellement avec une plaie ouverte », lui ont dit M. Felipe Gonzalez et son ministre de la défense, M. Narcis Serra, qui parlaient d'expérience, ayant vécu les traumatismes de l'Espagne post-franquiste. Il n'est pas question, pour autant, d'amnistier les généraux qui sont actuellement jugés et qui risquent de dix ans de prison à la perpétuité.

Trois autres chefs militaires sont également jugés, en ce moment, par le conseil suprême des forces armées. Il s'agit du général Luciano Benjamin Menendez, qui commandait la répression à Córdoba, du contre-amiral Ruben Chamorro, qui dirigeait l'école de mécanique de la marine, et du général Ramon Camps, qui était à la tête de la police dans la province de Buenos-Aires. Le même tribunal juge aussi la junta qui a gouverné de décembre 1981 à juin 1982 pour ses responsabilités dans la défaite des Malouines.

« Ils seront amnistiés »

« En fait, vous verrez que même les commandants en chef seront amnistiés », disent les mères de la place de Mai. On attendra seulement un an ou deux après l'énoncé du verdict. La méfiance des mères a commencé le jour où le gouvernement Alfonsín a confié l'enquête sur les disparitions à la commission présidée par l'écrivain Ernesto Sabato, laquelle n'avait guère de pouvoirs, sinon celui de recueillir des témoignages.

Jacobo Timerman, aujourd'hui sous-directeur du quotidien *la Razon*, dit qu'« en tant que torturé il aimerait voir tous les tortionnaires sur le banc des accusés ». Mais « en tant que citoyen modéré », il souhaite, lui aussi, qu'on mette un point final à l'histoire des dernières années. Une histoire qu'il ne sait pas comment expliquer. La peste a pris dans le pays d'Amérique latine où on l'attendait le moins. « Le plus cultivé de tous, celui dont la capitale ressemblait à Paris. » Comment expliquer, par exemple, ajoute Jacobo Timerman, que M. Arturo Frondizi, qui a été président de la République et a perdu plusieurs parents dans la répression, n'ait jamais protesté publiquement, « alors qu'il ne risquait rien » ?

« La réponse, c'est à des anthropologues qu'il faut la demander. Elle tient à la culture

autre membre de la famille. Officier de marine en retraite, celui-ci croit pouvoir demander des explications à l'amirauté. Lui, aussi disparaît. Enfin, sur dénonciation d'un beau-frère qui guette son héritage, c'est la mère du témoin, âgée de soixante-dix-sept ans, qui est enlevée quelques mois après.

Mme Francèse de Bettini a frappé à toutes les portes. Elle a alerté les amis de son mari, dont l'un était professeur, comme lui, à l'université. « Ils n'ont pas voulu se compromettre », dit-elle. Elle a fait des démarches auprès d'un prêtre, d'un évêque. En vain. Elle a essayé de voir le cardinal Primatesta, alors archevêque de Cordoba. « Il a refusé de me recevoir. » Et de conclure : « Au contraire de l'Eglise brésilienne, qui a eu une attitude exemplaire quand j'ai dénoncé ce qui m'arrivait, l'Eglise d'Argentine a eu un comportement infâme. »

Dans le lâche soulagement des années 1976-1977, provoqué par la répression d'un terrorisme qui avait semé la panique, peu d'interrogations se faisaient jour. En décembre 1976, neuf mois après le putsch, alors que la terreur d'Etat s'exerçait dans tout le pays, il n'était question que de l'activité de « groupes paramilitaires » dans une requête adressée au général Videla par l'Assemblée permanente pour les droits de l'homme. « Et l'Assemblée, à l'époque, c'était le groupe le plus actif », affirme M. Luis Zamora, membre du Centre d'études, légales et sociales, une autre organisation humanitaire.

Compromissions

Créée un an plus tôt pour dénoncer les crimes de la « triple A », l'Assemblée comptait parmi ses membres des hommes politiques, mais aucun dirigeant de grand parti. M. Raul Alfonsín, l'un des cofondateurs, n'était alors que le chef d'une tendance minoritaire au sein du Parti radical. Idem pour M. Oscar Alende, président du petit Parti intransigeant.

Plus tard les « mères de la place de Mai » ont commencé leurs manifestations hebdomadaires. « Mais on n'a jamais vu Alfonsín ou Alende se mêler à ces manifestations », explique encore M. Luis Zamora, qui raconte que les « protestations » les plus osées, alors, prenaient la forme des demandes d'explications : « Des pétitions circulaient pour solliciter des informations sur les disparus, jamais le châtement des coupables. Les hommes politiques, pas tous, les signaient, mais ils n'en prenaient jamais l'initiative. Il fallait aller les voir, leur laisser le texte, passer le lendemain pour recueillir leur adhésion. »

M. Italo Luder, dirigeant du parti Péroniste, principal adversaire de M. Alfonsín aux élections d'octobre 1983, « n'a jamais rien signé », selon M. Zamora. Les chefs de la puissante CGT ont été remarquablement discrets. En 1978, le dirigeant historique de l'Union civique radicale, M. Ricardo Balbin, parlait encore de Videla comme d'« un général pour la démocratie ». Le PC fut exemplaire dans la compromission. A la dictature, il apporta un soutien qu'il qualifia de « critique », scellant ainsi l'entente cordiale — fondée sur le commerce — qui existait entre l'Union sovié-

Le « devoir d'obéissance »

L'une des questions — habituelles — posées aux témoins au cours du procès, c'est de savoir s'ils ont dénoncé, en leur temps, les faits qu'ils rapportent aujourd'hui. Les réponses sont habituelles, elles aussi : auprès de qui auraient-ils pu se plaindre ? Quelle autorité n'était pas complice alors — au moins par son silence — de tout ce qui se passait ? M. Jacobo Timerman raconte qu'en face du bâtiment de la police où il a été torturé vivaient des gens qui voyaient régulièrement sortir des cadavres. Mais ils auraient été bien en peine de trouver à qui confier leur secret.

Le gouvernement de M. Alfonsín a fait modifier le code de justice militaire pour distinguer, dans la hiérarchie du crime, ceux qui ont donné les ordres et ceux qui se sont contentés d'y obéir. Les seconds pourraient invoquer la « loi portant devoir d'obéissance » dans l'armée pour se décharger de toute responsabilité. Exception serait faite pour ceux qui ont commis des délits « atroces » ou « aberrants », et qui ont été nombreux, comme le montre, tous les jours, le procès.

M. Adolfo Perez Esquivel, le prix Nobel de la paix, craint — et il n'est pas le seul — que le « devoir d'obéissance » ne serve à absoudre d'avance la majorité des tortionnaires. « L'obéissance due n'est compréhensible qu'en état de liberté », dit-il. « Ce qui a existé chez nous, c'est tout à fait autre chose : elle a été aveugle, elle a été le fruit de l'autoritarisme, elle ne reconnaissait aucun fondement moral. »

A l'inverse, M. Juan Carlos Pugliese, président de la Chambre des députés et l'une des principales personnalités du Parti radical, estime que « dans le climat de l'époque, personne ne pouvait désobéir aux ordres ». Il ajoute qu'un gouvernement ne peut envoyer en prison une partie de ses forces armées, si ce n'est « à la suite d'une guerre civile ou d'une révolution ». Or M. Alfonsín a accédé à la présidence à l'issue d'une élection. « Nous sommes donc obligés de respecter la loi », dit-il. « Pour condamner quelqu'un, il faut des preuves. Notre parti a le plus grand respect pour les « mères de la place de Mai ». Mais ce qu'elles demandent, c'est qu'on les fusille tous. Aucun pays ne peut se permettre d'être en guerre contre ses forces armées. L'Argentine est le seul, en tout cas, où un gouvernement démocratiquement élu a décidé de traduire en justice ceux à propos de qui une responsabilité objective peut être invoquée : les commandants en chef. »

Un « point final » ?

M. Alfonsín parle de la nécessité d'une « réconciliation nationale ». M. Pugliese et d'autres personnalités gouvernementales disent qu'il faut, un jour ou l'autre, mettre « un point final ». C'est cette expression qu'a retenue la presse, pour baptiser la réforme de la législation que préparerait le gouvernement afin d'éviter de nouveaux procès. Il y aura, dit-elle, « une loi du point final ».

Quand on interroge le gouvernement à ce sujet, il est visible-

réagit, et alors, nous prendrons notre décision. Ce sera une décision politique. »

Bref, pas de nouveaux procès. Du moins pas à l'initiative gouvernementale. Ce qui n'exclut pas des recours en justice, à l'initiative de particuliers, contre les militaires ou les policiers à propos desquels des preuves pourront être fournies. Le problème, précisément, c'est de réunir ces preuves : rien de plus difficile quand les tortionnaires ont agi dans l'ombre et l'anonymat.

Plusieurs gouvernements amis ont conseillé à M. Alfonsín une « réconciliation nationale ». « Vous ne pouvez pas vivre éternellement avec une plaie ouverte », lui ont dit M. Felipe Gonzalez et son ministre de la défense, M. Narcis Serra, qui parlaient d'expérience, ayant vécu les traumatismes de l'Espagne post-franquiste. Il n'est pas question, pour autant, d'amnistier les généraux qui sont actuellement jugés et qui risquent de dix ans de prison à la perpétuité.

Trois autres chefs militaires sont également jugés, en ce moment, par le conseil suprême des forces armées. Il s'agit du général Luciano Benjamin Menendez, qui commandait la répression à Cordoba, du contre-amiral Ruben Chamorro, qui dirigeait l'Ecole de mécanique de la marine, et du général Ramon Camps, qui était à la tête de la police dans la province de Buenos-Aires. Le même tribunal juge aussi la junte qui a gouverné de décembre 1981 à juin 1982 pour ses responsabilités dans la défaite des Malouines.

« Ils seront amnistiés »

« En fait, vous verrez que même les commandants en chef seront amnistiés, disent les mères de la place de Mai. On attendra seulement un an ou deux après l'énoncé du verdict. » La méfiance des mères a commencé le jour où le gouvernement Alfonsín a confié l'enquête sur les disparitions à la commission présidée par l'écrivain Ernesto Sabato, laquelle n'avait guère de pouvoirs, sinon celui de recueillir des témoignages.

Jacobo Timerman, aujourd'hui sous-directeur du quotidien *la Razon*, dit qu'« en tant que torturé il aimerait voir tous les tortionnaires sur le banc des accusés ». Mais « en tant que citoyen modéré », il souhaite, lui aussi, qu'on mette un point final à l'histoire des dernières années. Une histoire qu'il ne sait pas comment expliquer. La peste a pris dans le pays d'Amérique latine où on l'attendait le moins. « Le plus cultivé de tous, celui dont la capitale ressemblait à Paris. » Comment expliquer, par exemple, ajoute Jacobo Timerman, que M. Arturo Frondizi, qui a été président de la République et a perdu plusieurs parents dans la répression, n'ait jamais protesté publiquement, « alors qu'il ne risquait rien » ?

« La réponse, c'est à des anthropologues qu'il faut la demander. Elle tient à la culture des peuples. Pourquoi cela s'est-il passé en Argentine ? Pourquoi les seuls Européens qui ont sauvé tous leurs juifs pendant la deuxième guerre mondiale sont les Danois et les Bulgares ? »

CHARLES VANHECKE.